Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°17

Réunions des 03 et 04 novembre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

APPEL A CANDIDATURES – COUPE DE PARIS IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces évènements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

SENIORS
Date : mercredi 14 avril 2027.
Nombre de matches : 1 finale (20h ou 20h30).
Installations sportives : Besoin d'un terrain avec tribune et éclairage - 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FEMININES / MASCULIN JEUNES (U15F – U18F – U14 – U15 – U16 – U17 – U18 – U20)
Date : Samedi 12 et dimanche 13 juin 2027.
Nombre de matches : 8 finales (4 le samedi et 4 le dimanche)
Installations sportives : Besoin de 3 terrains avec 8 vestiaires joueurs et 4 vestiaires arbitres.

SENIORS - CHAMPIONNAT

524 861 - FC FLEURY 91 2 (R1/B)

La Commission,
Après avoir pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale Terrains et Installations Sportives du 29/10/2026, ayant retiré du classement le terrain n°2 du stade GENTELET à FLEURY MEROGIS.
Pris connaissance du courriel du FC FLEURY 91 demandant à jouer ses rencontres le samedi à 18h30, sur le stade LASCOMBE à FLEURY MEROGIS,
Vu les dispositions de l'article 39.1.2 du R.S.G. de la LPIFF,
Par ces motifs,
. autorise l'équipe Seniors 2 de FLEURY 91 FC à évoluer sur le stade LASCOMBE à FLEURY MEROGIS, jusqu'à la fin de saison 2026/2027.

55698708 FC FLEURY 91 2 / COURBEVOIE SPORTS 1 du 07/11/2026 (R1/B)

Demande FLEURY 91 FC pour jouer à 20h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de COURBEVOIE SPORTS à transmettre au plus tard le vendredi 06 novembre 2026 à 12h.

55699108 PLESSIS ROBINSON FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 08/11/2026 (R2/B)

Demande de RUEIL MALMAISON FC pour jouer le 07 novembre 2026 à 17h00.
Refus de PLESSIS ROBINSON FC.
Ce match est maintenu le dimanche 08/11/2026 à 15h.

79510187 VILLEJUIF US 2 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 08/11/2026 (R3/A)

Attestation du service des sports de la Ville de VILLEJUIF informant de l'indisponibilité du stade Louis DOLLY, en raison d'un cross.
Courriel de l'US VILLEJUIF demandant à jouer cette rencontre sur le stade Gabriel THIBAULT à VILLEJUIF.
Accord de la Commission.

FLEURY 91 FC
Catégories U18 R1 – U16 R1 - U15 R2 – U14 R1

Situation du stade Auguste Gentelet – terrain n°2.

La Commission prend note de la décision de la Commission Fédérale Terrains et Installations Sportives du 29/10/2026, ayant retiré du classement le terrain n°2 du stade GENTELET à FLEURY MEROGIS.
Par conséquent, la Commission invite le club de FLEURY FC 91 à proposer un terrain de repli pour les équipes suivantes utilisatrices de ce terrain pour la saison 2026-2027 :

- U18 R1
- U16 R1
- U15 R2
- U14 R1

Elle informe le club que compte tenu des nombreuses alternances mises en place ; l'inversion des matchs aller/retour peut engendrer des situations de doublons sur le match retour.

U20 – CHAMPIONNAT

Mise à jour du calendrier R3/F :

55688300 - PETITS ANGES ES 1 / BAGNOLET FC 1 (R3/F)
La Commission fixe ce match le 20/12/2026

55688332 - BAGNOLET FC 1 / CHOISY LE ROI AS 1 (R3/F)
La Commission avance ce match le 22/11/2026

55688361 - BONNEUIL S/MARNE CSM 1 / BAGNOLET FC 1 (R3/F)
La Commission avance ce match le 22/11/2026

55684625 - POISSY FC 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 15/11/2026 (R1)
Demande de report de PARIS 13 ATLETICO, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission avance cette rencontre le mercredi 11 novembre 2026.

55687215 - PARIS 13 ATLETICO 2 / TRAPPES ES 1 DU 15/11/2026 (R2/A)
Demande de report de PARIS 13 ATLETICO, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission avance cette rencontre le mercredi 11 novembre 2026.

79271460 LIVRY GARGAN FC 1 / GAGNY FC 1 du 01/11/2026 (R3/A)
La Commission,
Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que la rencontre a été interrompue sur le score de 6 buts à 1 à la 72ème minute de jeu car l'équipe de GAGNY FC s'est retrouvée avec moins de 8 joueurs sur le terrain,
Par ce motif,
. donne match perdu par pénalité à l'équipe de GAGNY FC.
LIVRY GARGAN FC : 3 pts – 6 buts
GAGNY FC : -1 pt – 0 but.

COUPE GAMBARDELLA

80989100 VOISINS FC 1 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 08/11/2026
Demande de VOISINS FC pour jouer à 12h00, en lever de rideau d'un match seniors.
Accord de la Commission.

Finales Régionales
Le tirage au sort des finales aura lieu le MARDI 10 NOVEMBRE 2026 à 12h00, en visioconférence.
Les clubs qualifiés recevront un courriel avec le lien de connexion.
A noter que ce tirage au sort sera précédé du tirage au sort des finales régionales de la Coupe Nationale U18 Féminine Nike.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui confirmer le score final, pour sa réunion du mardi 10 novembre 2026.

1er rappel :
55688670 FC 93 BOBIGNY 2 / CLAYE SOUILLY 1 du 01/11/2026 (R2/A).

U18 - CHAMPIONNAT

500 561 – NANTERRE ES 1 (R1)
Rappel
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 14/10/2026 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX matchs fermes à l'équipe 1 U18 de NANTERRE ES, à compter du 16 novembre 2026, la Commission demandera au club de NANTERRE ES de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de NANTERRE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations.
Rencontres concernées :
55688553 NANTERRE ES 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 29/11/2026
55688564 NANTERRE ES 1 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 13/12/2026
La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

55688674 MELUN FC 1 / VAL YERRES CROSNE du 15/11/2026 (R2/A)
Demande de report de VAL YERRES CROSNE, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission avance cette rencontre le mercredi 11 novembre 2026.

55688940 PALAISEAU US 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 15/11/2026 (R2/B)
Demande de report de PARIS 13 ATLETICO, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission avance cette rencontre le mercredi 11 novembre 2026.

55689458 MASSY 91 FC 1 / VERSAILLES 78 FC 2 du 01/11/2026 (R3/B)
Match reporté le 20 décembre 2026.

55689724 VILLETANEUSE CS 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 01/11/2026 (R3/C)
Match reporté le 20 décembre 2026.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui confirmer le score final, pour sa réunion du mardi 10 novembre 2026.

1er rappel :
55690272 EPINAY ACADEMIE 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 01/11/2026 (R1).

U17 – CHAMPIONNAT

56547229 VILLETANEUSE CS 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 1 du 18/10/2026 (R2/B)
Courriel de VILLETANEUSE CS informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée et transmettant la composition de son équipe.
Courriel d'ANTONY FOOT EVOLUTION avec sa composition d'équipe et de l'arbitre officiel confirmant le score final et les faits disciplinaires.
La Commission entérine le score final comme suit :
CS VILLETANEUSE : 1 but.
ANTONY FOOT EVOLUTION : 4 buts.

U16 – COUPE DE PARIS IDF

80999180 US CRETEIL FOOTBALL 1 / BUSSY ST GEORGES 1 du 08/11/2026
Demande de l'US CRETEIL FOOTBALL pour jouer à 13h00, en lever de rideau d'un match Seniors R3 sur le terrain synthétique n°2 du stade Duvauchelle à CRETEIL.
Accord de la Commission.

U16 – CHAMPIONNAT

55690673 PARIS 13 ATLETICO 1 / FC FLEURY 91 1 du 15/11/2026 (R1)
Demande de report de PARIS 13 ATLETICO, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission avance cette rencontre le mercredi 11 novembre 2026.

55691072 PARIS 13 ATLETICO 2 / TRAPPES ES 1 du 15/11/2026 (R3/A)
Demande de report de PARIS 13 ATLETICO, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission avance cette rencontre le mercredi 11 novembre 2026.

55690936 COM BAGNEUX 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 01/11/2026 (R2/B)
Courriel du COM BAGNEUX indiquant l'impossibilité de transmission de la FMI, en raison de la casse de la tablette utilisée et transmission de la composition des deux équipes.
Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score final.
La Commission entérine le résultat comme suit :
COM BAGNEUX : 1 but.
MONTFERMEIL FC : 2 buts.

55691466 VAL YERRES CROSNE 1 / PARIS UNIVERSITE CLUB 1 du 15/11/2026 (R2/D)
Demande de report de VAL YERRES CROSNE, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission avance cette rencontre le **mercredi 11 novembre 2026.**

548 744 - COURONNES OFC (R3/B)
La Commission informe que le classement du terrain n°2 du stade Maryse Hilsz ne permet pas d'évoluer au niveau régional (en raison du la longueur du terrain : 95m),
En conséquence, la Commission positionne les rencontres de cette équipe sur le terrain n°1 du stade Maryse Hisz à Paris 20ème.

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 1

55693162 MONTROUGE FC 92 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 07/11/2026.
Demande de MONTROUGEFC 92 pour jouer à 17h15.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de VERSAILLES78 FC à transmettre au plus tard le vendredi 06/11/2026 – 12h00.

Régional 2

Poule A
55693384 BONDY AS 1 / US TORCY PVM 2 du 07/11/2026.
Demande de BONDY AS pour avancer le match à 15h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'US TORCY PVM à transmettre au plus tard le vendredi 06/11/2026 – 12h00.

Poule B

55693609 OFC COURONNES 1 / FC FLEURY 91 1 du 07/11/2026.

La Commission prend note de la demande de COURONNES OFC pour jouer cette rencontre à 15h15 (au lieu de 16h30) sur le terrain n°2 du stade Maryse Hiltz.
L'équipe du FC FLEURY 91 ayant refusé ce changement horaire ; cette rencontre reste maintenue à 16h30 sur le terrain n°1 du stade Maryse Hiltz.
De plus, la Commission informe que le classement du terrain n°2 du stade Maryse Hiltz ne permet pas d'évoluer au niveau Régional (en raison du la longueur du terrain : 95m).

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 1

Poule B

55696062 LINAS MONTLHERY ESA 1 / SARCELLES AAS 1 du 14/11/2026.

Demande de report de LINAS MONTLHERY ESA (motif : déplacement au match Seniors en Coupe de France).
Ce match est avancé au mercredi 11/11/2026 à 14h30.
La Commission invite le club de LINAS MONTLHERY ESA à lui indiquer le coup d'envoi du match s'il venait à être modifié.

Régional 2

Poule A

55696270 SARTROUVILLE E.S. 1 / ERMONT A.S. 1 du 03/10/2026.

La Commission prend note de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/10/2026 ayant donnée match à rejouer.
Ce match est à rejouer le mercredi 11/11/2026 à 14h30.
La Commission invite le club de SARTROUVILLE ES à lui indiquer le coup d'envoi du match s'il venait à être modifié.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participation des joueurs lors d'un match à rejouer :
Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

Copie CRA.

55696277 FC 93 BOBIGNY 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 07/11/2026.

Demande du FC 93 BOBIGNY pour avancer le match à 12h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord du **RC ARGENTEUIL** à transmettre au plus tard le vendredi 06/11/2026 – 12h00.

Poule B

55696458 ACBB 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 1 du 07/11/2026.

Demande de l'ACBB pour avancer le match à 14h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de GRIGNY FOOTBALL 91 à transmettre au plus tard le vendredi 06/11/2026 – 12h00.

Régional 3

Poule D

55697033 SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / COLOMBIENNE ES 1 du 14/11/2026.

Demande de report de SAINT OUEN L'AUMONE AS (motif : accueil du match de Coupe de France).

Ce match est avancé au mercredi 11/11/2026 à 14h30.

La Commission invite le club de SAINT OUEN L'AUMONE AS à lui indiquer le coup d'envoi du match s'il venait à être modifié.

CDM – CHAMPIONNAT

55691970 MINHOTOS DE BRAGA 1 / CAUDACIENNE FC 1 du 01/11/2026 (R1)

Match reporté le 20 décembre 2026.

55691972 FC CAUDACIENNE 1 / PORTUGAIS GARCHES 1 du 15/11/2026 (R1)

55691994 FC CAUDACIENNE 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 06/12/2026 (R1)

Rappel.

La Commission demande au FC CAUDACIENNE de lui communiquer un terrain de repli pour jouer ses rencontres à domicile, jusqu'à réouverture de son terrain.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui confirmer le score final, pour sa réunion du mardi 10 novembre 2026.

1er rappel :

55692496 EPINAY ACADEMIE 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 01/11/2026 (R1).

55692762 VELHA GUARDA PARIS 1 / EVRY FC 1 du 01/11/2026 (R2/B).

ANCIENS – CHAMPIONNAT

524 861 - FC FLEURY 91 2 (R2/B)

Pris connaissance de la décision de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives du 29/10/2026 ayant retiré du classement le terrain n°2 du stade GENTELET à FLEURY MEROGIS.

Par conséquent, la Commission demande au club de FLEURY 91 FC de lui communiquer un terrain de repli pour jouer ses rencontres à domicile jusqu'à la fin de saison.

55692891 FC2M / USC ST GRATIEN du 01/11/2026 (R3/A)

Lecture du courriel de USC ST GRATIEN. Au vu du motif indiqué, ce match est reporté au dimanche 08/11/2026.

55712340 AC ORLY 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 01/11/2026 reporté au 08/11/2026 (R3/C)

Lecture du courriel de CHOISY LE ROI AS demandant le report cette rencontre au dimanche 20/12/2026 en raison de la programmation d'un match de Coupe Départementale le dimanche 08/11/2026.

La Commission rappelle que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental et maintient cette rencontre à la date du dimanche 08/11/2026.

Copie au District du Val de Marne de Football pour le report du match de Coupe Départementale.

560 861 BAGNOLET FC – R3/D

Rappel :

Suite à la réception d'un arrêté préfectoral de fermeture des deux terrains du stade des Rigondes à Bagnolet, la Commission demande au club de Bagnolet de lui fournir un terrain de repli pour ses matchs à domicile jusqu'à réouverture des installations.
Courriel des 28 et 29/10/2026 de BAGNOLET FC indiquant qu'une solution de terrain de repli sera proposée pour les prochains matchs.
Prochaines rencontres :
55693693 BAGNOLET FC 1 / CLICHOIS UF 1 du 01/11/2026 reporté le 08/11/2026 –terrain de repli à communiquer au plus tard le vendredi 06 novembre 2026 à 12h.
55693704 BAGNOLET FC 1 / GONESSE RC 1 du 22/11/2026
55693712 BAGNOLET FC 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 06/12/2026
55693743 BAGNOLET FC 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 24/01/2027

55692918 MAULOISE US 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 du 06/12/2026 (R3/A)
Rappel.
Réception d'un arrêté préfectoral de fermeture du stade RADET n°1 à MAULE du 19 octobre au 31 décembre 2026, en raison de travaux de remise en état.
Courriel de GUERVILLE ANOUVILLE informant de son impossibilité de recevoir.
La Commission demande au club de MAULOISE US de lui fournir un terrain de repli pour ce match, à communiquer au plus tard le vendredi 04 décembre 2026 à 12h.